

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0012578

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : 2160

Société :

R.A.M 168419

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

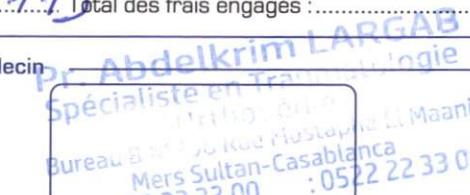
Adresse :

Télé. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1/1/103	Q		800,00	Pr. A. Krimi L.D. M. Sultan-Casablanca : 0522223301

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	A V	
						6 Scans 5 → 200 DH
						66 scans → 1200 DH
						Total 1200,00 DH

INPE : 045047339

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553	
MONTANTS DES SOINS		
DATE DU DEVIS		
DATE DE L'EXECUTION		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Maria KOURDI

Facia – kinésithérapeute
Diplômé du Cégep Marie-Victorin
Québec Canada
Ancienne Kinésithérapeute aux
hopitaux du Ministère de la santé



السيدة مارية كوردي
أخصائية الترويض الطبي
والعلاج الفيزيائي

ICE : 0027546003000081
IF : 50195438
TP : 27905503

INPE : 045047339

TEMARA LA 11/07/2023

FACTURE 229/2023

Nom et Prénom : BOURGUIS HASSANIA

Nombre des séances : 06 séances (drainage)

Durée de : 02/06/2023 Au 11/07/2023

Prix de la séance : 200 DH

Montant total des séances : 1200 DH

Mme kourdi Maria
Physio-kinésithérapeute
Av hassan 2, Lot 5-6 (au dessus de l'ANAPEC)
et face préfecture - Temara
Tél : 0610831433

**AV HASSAN II HAY ALAOUIYINE LOT 5-6 APPT 03 TEMARA
(EN FACE DE LA PREFECTURE DE TEMARA) (امام عمالة تمارة)
Au-dessus de l'ANAPEC**

Mme Kourdi Maria

Physio-kinesithérapeute

Av hassan 2, lot 5-6 (au dessus de l'AMAP)
en face préfecture - Tanger

Tel : 0610337133

20/07/2003
20/07/2003
20/07/2003
20/07/2003
20/07/2003
20/07/2003
20/07/2003

Mme kourdi Maria
Physio-kinésithérapeute
Av hassan 2 ,Lot 5-6 (au dessus de l'ANAPEC)
en face préfecture - Temara
Tel : 0610831433

Casablanca, le

15/11/23

Mme Bouraies M'hamed

Hypothèse : rechute
d'une érysipèle de la peau
bougeur M'hamed
de drainage lymphatique

Pr Abdellah LAGAB
Spécialiste en Traumatologie
Bureau N° 258 Rue Hassan II
Mars Sultan-Casablanca
Tél: 0522 22 33 00